

Règlement intérieur

L'adhésion à L'Association Sportive est basée sur le volontariat. Seuls les élèves ayant fourni l'autorisation parentale et étant à jour de leur cotisation peuvent participer aux activités proposées.

En adhérant à l'A.S. votre enfant s'engage à être assidu aux entraînements, mais aussi aux compétitions s'il a choisi de s'engager avec une équipe.

En cas d'arrêt de la pratique en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.

À tout moment de l'année, et suite à une faute jugée grave, un adhérent peut être exclu de l'Association Sportive sans remboursement de cotisation.

Les fautes jugées graves peuvent être :

- Manquement de respect envers une équipe adverse, envers les professeurs ou ses partenaires
- Dégradation d'un lieu, de compétition ou d'entraînement ; ou du matériel
- Comportement allant à l'encontre du Règlement Intérieur du collège en cours d'E.P.S.
- Violences, insultes, comportement antisportif
- Absentéisme trop fréquent

Nous vous rappelons également que l'Association sportive fait partie intégrante du collège. Par conséquent, tout point du règlement intérieur du collège s'applique au sein de l'A.S.

En cas de problème, les membres du bureau de l'Association Sportive se réuniront afin de prendre une décision sur le cas de l'élève concerné.

L'équipe E.P.S.

Mme Lemonnier-Jelu, Présidente de l'A.S. du collège F. Gregh et Principale du collège.

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FERNAND GREGH ANNEE 2021/2022



| | | |
|---|---------------------|--|
| HAND BALL  | Mr Dieu Mr Baron | Mercredi 14h30 à 16h30 |
| DANSE  | Mme Fourgoux | Lundi et Jeudi 16h40 à 17h30 Mercredi 12h30 à 14h30 Lundi, Jeudi Vendredi 12h15 à 13h00 |
| TENNIS DE TABLE  | Mr Baron | Mardi et Vendredi 12h15 à 13h00 |
| RENFORCEMENT MUSCULAIRE  | Mr Dieu | Mardi et vendredi 12h15 à 13h00 |
| FUTSAL  | Mme Renard | Lundi Jeudi 12h15 à 13h Lundi 16h40 à 17h30 |
| BADMINTON  | Mme Lefebvre | Mardi midi de 12h15 à 13h Mercredi 12h15 à 14h30 |
| CROSS  | | Entraînements ponctuels avant les compétitions |

Attention : Les horaires définitifs seront redéfinis selon le nombre de participants, les groupes et les emplois du temps.

L'Association Sportive du collège Fernand Gregh est ouverte à tous les élèves qui souhaitent y adhérer. Encadrée par les professeurs d'EPS, elle propose des activités sportives le mercredi après-midi et/ ou le midi, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (Sous forme de loisirs, de compétition ou/et de formation d'arbitres).

Le règlement intérieur du collège s'applique au sein de l'Association Sportive.

Les familles seront informées des absences des enfants aux entraînements.

Pré-inscription à la danse Jeudi 16 septembre à 12h10 dans le hall pour choisir les créneaux.

Les inscriptions peuvent se faire pendant les portes ouvertes ou auprès de son professeur d'EPS.

Pour la danse, les inscriptions auront lieu le lundi et mardi suivants la mise en place des emplois du temps définitifs.

L'adhésion ne sera prise en compte qu'à la remise du dossier complet comprenant :

- **30 € de cotisation annuelle par enfant.**
Le paiement s'effectue soit par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Fernand Gregh, soit en espèces.
- **L'autorisation parentale** ci-jointe.

Attention l'organisation générale de l'Association Sportive dépendra de l'évolution du contexte sanitaire.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)Père, mère, tuteur, représentant légal autorise l'enfant

Né(e) le/...../..... en classe de

Portable : ___/___/___/___/___ Téléphone domicile : ___/___/___/___/___

Téléphone travail : ___/___/___/___/___

Adresse mail des parents :

Adresse mail de l'enfant :

à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Fernand Gregh suivantes :

- Activité :Jour :
- Activité :Jour :
- Activité :Jour :

J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, en cas d'urgence, à faire hospitaliser mon enfant dans l'établissement le plus proche. **(1)**

J'autorise, dans le cadre de l'UNSS (affichage dans le collège, diffusion sur le site internet de l'AS du collège ou articles dans les journaux), la prise de photos et de vidéos de mon enfant. **(1)**

(1) Rayer en cas de refus.

- Règlement par chèque (merci d'indiquer le nom et la classe de l'enfant au dos du chèque)
- Règlement en espèces

« J'ai pris connaissances des garanties proposées par l'assureur MAIF de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive du collège F. Gregh et je m'engage en tant qu'adhérent à respecter les règles.

Fait à, le/...../.....

Signature des parents :

Signature de l'adhérent :

Je soussigné, responsable légal desouhaite m'investir dans la vie de l'association sportive : oui/ non